

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE DU CHANGEON

Mai-2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Finaliser le projet d'établissement en cours d'élaboration afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Ecart_03	2 -Ressources Humaines	Prescription_03	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning de nuit
Remarque_01 et Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice et l'infirmière coordinatrice afin de formaliser les missions de celles-ci.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Formaliser les décisions prises par la direction et assurer leur diffusion		
Remarque_04	2 – Ressources humaines	Recommandation_03	Formaliser des fiches de poste spécifique aux aides-soignants et des fiches de poste spécifiques aux agents-sociaux.		
Remarque_05	2 – Ressources humaines	Recommandation_04	Élaborer et diffuser auprès des personnels de l'établissement une procédure de distribution des médicaments hors présence IDE, précisant les conditions de l'aide à la prise de médicament telles que définies aux articles L313-26 du CASF et R4311-4 du CSP.		

Remarque_06	3 - Gestion des risques	Recommandation_05	<p>Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».</p>		
-------------	-------------------------	--------------------------	---	--	--

350005054_CCAS LIVRE SUR CHANGEON